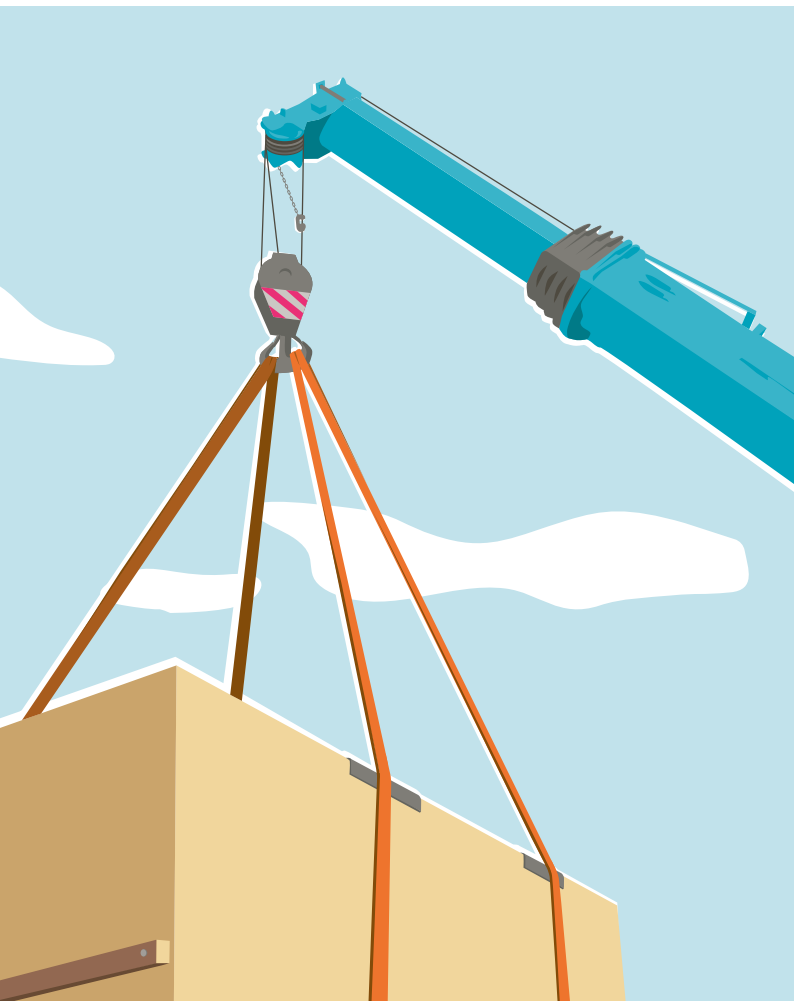


**suva**



**Dix règles vitales pour  
l'élingage des charges**

# La vie et la santé ont la priorité absolue.

## Pour nous, cela signifie ...

Nous respectons strictement les **règles de sécurité**. La sécurité au travail nous concerne tous.

Les **instructions** et les **contrôles de sécurité** sont des éléments essentiels de notre travail. En cas de doute, nous n'hésitons pas à poser des questions.

En cas de danger pour la vie et la santé, nous disons **STOP!** Nous interrompons le travail et nous sécurisons les zones dangereuses.

Nous éliminons immédiatement les **lacunes**. Si nous ne le pouvons pas, nous informons nos supérieurs et nous avertissons les personnes présentes. Nous reprenons le travail uniquement lorsque les conditions de sécurité requises ont été rétablies ou mises en œuvre.

Ces règles sont conformes aux principes de la «Charte de la sécurité» signée par les planificateurs, les associations patronales et les syndicats qui se sont engagés à faire respecter les règles de sécurité en vigueur au poste de travail.

[www.charte-securite.ch](http://www.charte-securite.ch)



# Mieux que des prescriptions. Dix règles vitales.

Pour rentrer chez soi en bonne santé.

---

1

Déterminer le poids et le centre de gravité de la charge.

---

2

Utiliser des élingues appropriées.

---

3

Utiliser des élingues sûres.

---

4

Utiliser des accessoires de levage appropriés.

---

5

Utiliser des points d'ancrage appropriés.

---

6

Élinguer la charge en toute sécurité.

---

7

Prévenir la détérioration des élingues.

---

8

Ne prendre aucun risque pendant le transport.

---

9

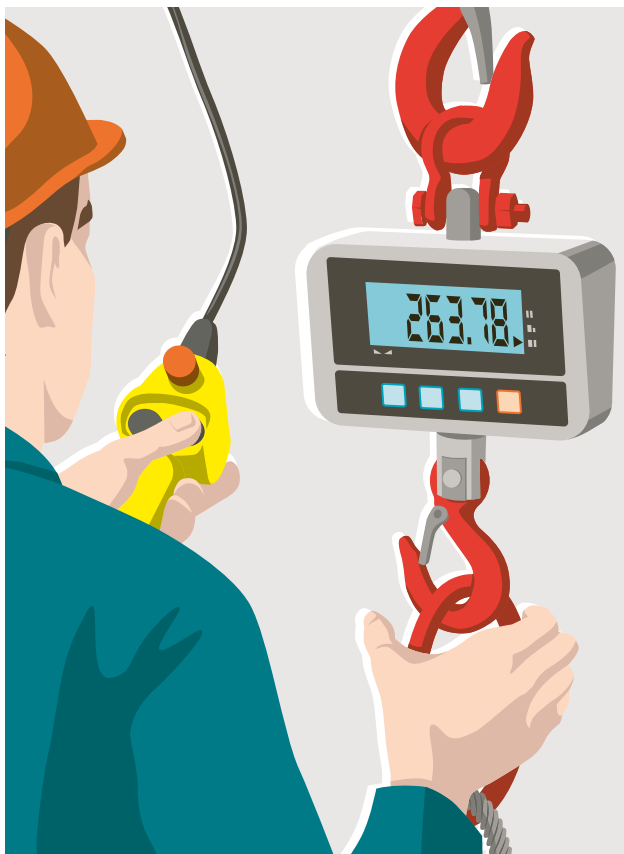
Communiquer de manière claire et précise.

---

10

Porter les équipements de protection individuelle.

---



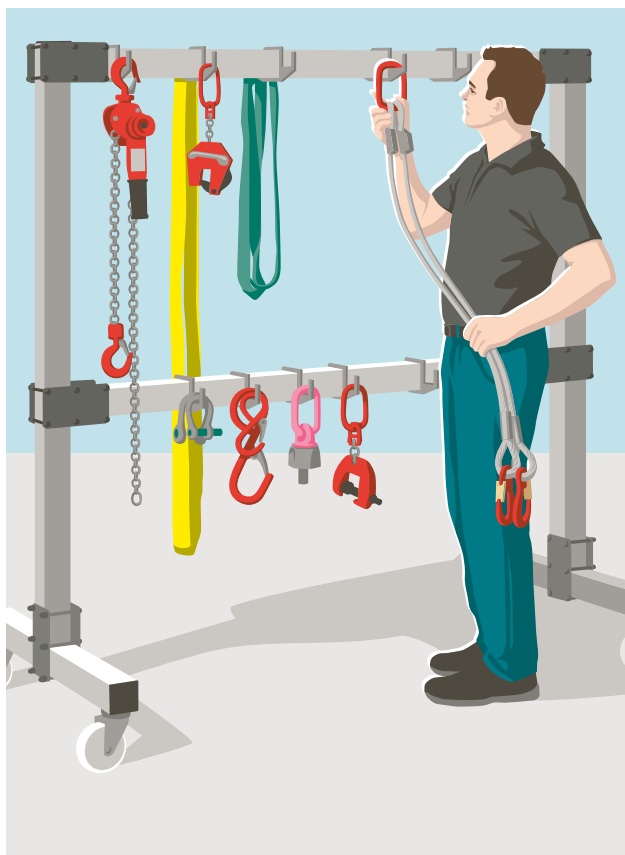
## 1 Déterminer le poids et le centre de gravité de la charge.

### **Travailleur**

Avant de transporter une charge, je détermine toujours son poids et son centre de gravité.

### **Supérieur**

Je veille à ce que mes collaborateurs déterminent le centre de gravité et le poids de l'ensemble des charges à transporter. Je mets à disposition des outils appropriés à cet effet.



## 2 Utiliser des élingues appropriées.

### **Travailleur**

J'utilise des élingues appropriées.

### **Supérieur**

Je mets à disposition uniquement des élingues appropriées.



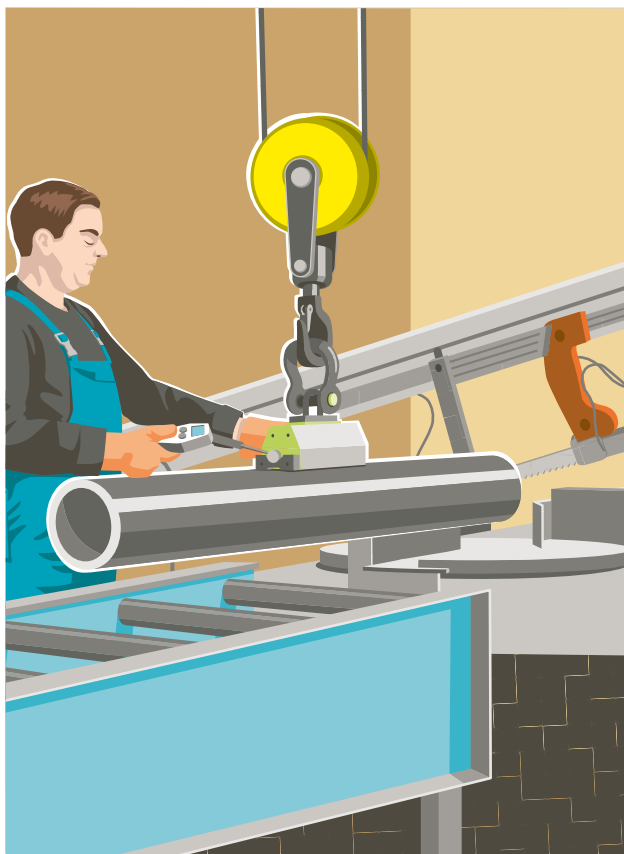
### 3 Utiliser des élingues sûres.

#### **Travailleur**

J'emploie uniquement des élingues sûres et en parfait état. Je les contrôle toujours avant de les utiliser.

#### **Supérieur**

Je veille à ce que mes collaborateurs emploient uniquement des élingues en bon état et qu'ils les contrôlent toujours avant de les utiliser.



## 4 Utiliser des accessoires de levage appropriés.

### **Travailleur**

J'utilise uniquement des accessoires de levage appropriés que j'ai préalablement contrôlés.

Je ne les utilise que dans les situations pour lesquelles ils ont été conçus.

### **Supérieur**

Je mets à disposition des accessoires de levage appropriés et régulièrement contrôlés.



## 5 Utiliser des points d'ancrage appropriés.

### **Travailleur**

Je choisis des points d'ancrage appropriés et j'utilise correctement les moyens auxiliaires conçus pour élinguer les charges.

### **Supérieur**

Je mets à disposition des moyens auxiliaires appropriés pour élinguer les charges.





## 6 Élinguer la charge en toute sécurité.

### **Travailleur**

Je respecte les indications figurant sur l'élingue et je l'utilise correctement.

### **Supérieur**

Je veille à ce que les élingues soient utilisées correctement.



## 7 Prévenir la détérioration des élingues.

### **Travailleur**

Je manipule soigneusement les élingues afin de ne pas les endommager.

### **Supérieur**

Je veille à ce que les élingues soient utilisées en respectant la méthode prescrite.



## 8 Ne prendre aucun risque pendant le transport.

### **Travailleur**

Pendant le transport des charges, je me place toujours à un endroit sûr en dehors de la zone de travail.

### **Supérieur**

Je mets à disposition les équipements de travail requis afin de garantir la sécurité des personnes présentes pendant le transport des charges.



## 9 Communiquer de manière claire et précise.

### **Travailleur**

Je conviens préalablement des signes de la main avec la personne qui conduit la grue.  
Je n'utilise que les signes convenus.

### **Supérieur**

Je mets des moyens de communication appropriés à la disposition de mes collaborateurs.



## 10 Porter les équipements de protection individuelle.

### **Travailleur**

Je porte les équipements de protection individuelle requis pour le travail.

### **Supérieur**

Je contrôle que mes collaborateurs reçoivent les équipements de protection individuelle requis et qu'ils les portent. Je les porte également moi-même.

Un support pédagogique concernant les «Dix règles vitales pour l'élingage des charges» est également disponible à l'adresse [www.suva.ch/88801.f](http://www.suva.ch/88801.f).

**Suva**

Case postale, 6002 Lucerne

**Renseignements**

Secteur industrie et arts et métiers

Case postale, 1001 Lausanne

Tél. 021 310 80 40

[service.clientele@suva.ch](mailto:service.clientele@suva.ch)

**Commandes**

[www.suva.ch/84077.f](http://www.suva.ch/84077.f)

**Titre**

Dix règles vitales pour l'élingage des charges

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales,  
avec mention de la source.

1<sup>re</sup> édition: septembre 2022

**Référence**

84077.f